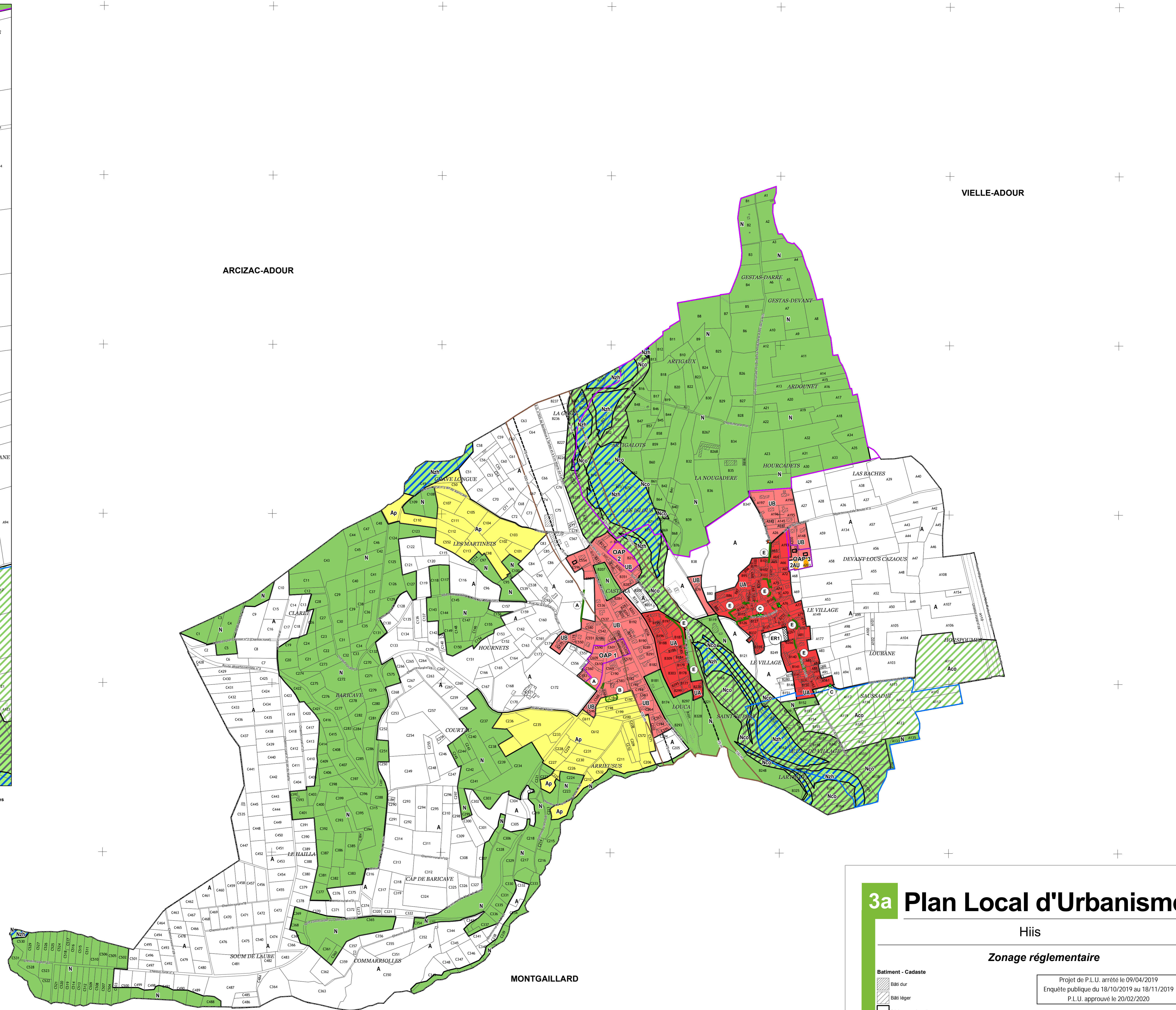


Agrandissement du village 1 : 2 000 En format A0



1 : 5 000

3a Plan Local d'Urbanisme

Hiis

Zonage réglementaire

Projet de P.L.U. arrêté le 09/04/2019
Enquête publique du 18/10/2019 au 18/11/2019
P.L.U. approuvé le 20/02/2020

Batiment - Cadastre

- bbi dur
- bbi léger
- bbn non cadastré

Prescriptions

- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Batiment susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Zonage réglementaire

- UA - Zone urbaine (Noyau ancien)
- UB - Zone urbaine (Extension du noyau ancien)
- SAU - Zone à urbaniser soignée
- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole à protéger pour la qualité du paysage
- Ac - Zone agricole à vocation de corridor écologique
- N - Zone naturelle
- Nch - Zone naturelle à vocation de maintien des continuités écologiques
- Nch - Zone naturelle correspondant à une zone humide

Information

- Emprise prescrite pour les périmètres de protection des champs captants de la commune (Périmètre de captage à titre indicatif)
- Emprise prescrite pour les périmètres de protection des champs captants du SIAEP Tarbes Sud (Périmètre de captage à titre indicatif)
- Périmètre de voisinage d'infrastructure terrestre

100 50 0 100 200 300 400 Mètres Sources : DGFIP, Cadastre
Projet : RGF93-Lambert93
1 : 5 000

Liste des emplacements réservés

n°	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER01	Agrandissement du cimetière	718 m²	Commune

Liste des prescriptions

Repère	Type	Description	LOCALISATION
A	Éléments, sites et secteurs identifiés pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)	Haie	
B	Éléments, sites et secteurs identifiés pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)	Bosquet	
C	Éléments, sites et secteurs identifiés pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU)	Arbre isolé	Noyer (chemin de la gare) 2 tilleuls (rue Carrera Dessus)
D	Éléments, quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs identifiés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU)	Batiment agricole	Au niveau du carrefour entre la rue de Vieille Adour et la rue de la Nougadère
E	Éléments, quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs identifiés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU)	Murs en galets	
F	Éléments, quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs identifiés pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU)	Portail de cour	Rue de Vieille Adour
		Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises	Valeur recul : 75 m Générateur : axe de la RD635